

Fiche signalétique de sécurité de produit

Produits abrasifs vitrifiés

Date d'émission : 3 mars 2019

1. Identification du produit et de la société

Identifiant SGH du produit :

Numéros de produit : 522163, 522164, 522165, 522173, 522174, 522175, 522176, 522224, 522225, 522263, 522264, 522265, 522273, 522274, 522275, 522313, 522314, 522315, 522333, 522334, 522335, 522372, 522373, 522374, 522375, 522406, 522407, 522409, 522411, 522412, 522414, 522436, 522437, 522439, 522502, 522506, 522514

Fabricant/Fournisseur

Fournisseur : ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE JET LTÉE

Adresse : 49 Schooner Street, Coquitlam, BC V3K 0B3

Téléphone : 604-523-8665

Télécopie : 604-523-7691

2. Identification des risques

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË PAR INHALATION

À forte concentration, les poussières peuvent provoquer une légère irritation des yeux et de l'appareil respiratoire.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE PAR INHALATION

Peut affecter la capacité respiratoire. Pour les produits contenant du verre de silice amorphe, il existe des preuves limitées chez les animaux que l'exposition excessive et prolongée à cette substance chimique peut provoquer une fibrose pulmonaire.

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË PAR CONTACT AVEC LES YEUX

Les poussières peuvent irriter les yeux.

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË PAR CONTACT AVEC LA PEAU

Chez certaines personnes, les poussières peuvent causer une irritation cutanée.

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË PAR INGESTION

Aucun effet indésirable connu, mais l'ingestion est déconseillée.

3. Composition/Information relative aux ingrédients

DESCRIPTION DE LA SUBSTANCE	PROPORTION	N° CAS
Oxyde d'aluminium non fibreux	30,000-97,000	1344-28-1
Verre de silice amorphe	2,000-35,000	60676-86-0
AUTRE - Sans objet		

4. Premiers soins

Inhalation : En cas d'exposition aux poussières de meulage : emmener la victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si besoin est. Si la victime respire difficilement, de l'oxygène devra être administré par du personnel qualifié. Si la difficulté à respirer ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer soigneusement et abondamment les yeux avec de l'eau. Consultez un médecin si l'irritation persiste. En cas de présence d'un corps étranger dans l'œil, consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Si les poussières de meulage ont seulement été avalées, consulter un médecin.

Principaux symptômes/effets, aigus et différés : Le contact des poussières de meulage avec les yeux ou la peau peut entraîner une irritation mécanique. L'inhalation des poussières peut entraîner des vertiges, des maux de tête et avoir d'autres effets sur le système nerveux central. L'inhalation prolongée des poussières ou des vapeurs émanant de ce produit peut provoquer une perforation du septum nasal et endommager les poumons. L'exposition aux poussières dégagées par le traitement du matériau de base ou du revêtement peut présenter des risques supplémentaires. Ce produit contient du dioxyde de titane, dont on pense qu'il peut causer le cancer, suite à des études réalisées sur l'animal. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Le cas échéant, indiquer les soins médicaux immédiats et le traitement particulier requis : Généralement, des soins médicaux immédiats ne sont pas nécessaires.

5. Lutte contre les incendies

Moyens d'extinction adaptés (et non adaptés) : Utiliser tout moyen approprié aux matériaux environnants.

Risques spécifiques liés au produit chimique : Ce produit n'est pas combustible; néanmoins, il faut prendre en considération le risque possible d'incendie ou d'explosion lié au matériau de base de l'ouvrage. En effet, de nombreux matériaux dégagent de la poussière inflammable ou explosive ou produisent des copeaux lorsqu'ils sont usinés ou broyés.

Équipement de protection spécial et précautions concernant les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive homologué par le NIOSH.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : S/O

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : S/O

7. Manipulation et entreposage

Toujours MANIPULER ET ENTREPOSER les meules avec PRUDENCE.

Toujours INSPECTER VISUELLEMENT les meules avant le montage.

Toujours VÉRIFIER LA CADENCE DE DISTRIBUTION par rapport à la vitesse maximale d'utilisation établie INDICUÉE SUR LA MEULE.

Toujours VÉRIFIER QUE LES COLLIER DE SERRAGE sont de même diamètre et de bonne dimension.

Toujours UTILISER DES BUVARDS DE MONTAGE.

Toujours VÉRIFIER QUE LE GALET DE SUPPORT est bien ajusté.

Toujours UTILISER UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ recouvrant au minimum la moitié du disque de meulage.

Toujours laisser les MEULES RÉCEMMENT MONTÉES tourner à la vitesse d'utilisation avec le dispositif de sécurité

en place, pendant au moins une minute avant de procéder au meulage.

Toujours COUPER LE FLUIDE DE REFROIDISSEMENT avant d'arrêter la meule, pour éviter de la déséquilibrer.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés : Utiliser un système d'aspiration localisée ou de ventilation générale pour limiter l'exposition aux poussières et maintenir le niveau des contaminants en dessous de la concentration maximale admissible dans l'air ambiant.

Mesures de protection individuelles, comme un équipement de protection individuel :

Protection respiratoire : Si les niveaux d'exposition sont dépassés, ou si la quantité de poussières est excessive, utiliser un respirateur homologué par le NIOSH. Pour choisir un mode de protection respiratoire adapté, le risque d'exposition aux composants du revêtement ou du matériau de base qui vont être poncés/moulus doit être pris en considération. Le cas échéant, consulter les normes spécifiques de l'OSHA concernant le plomb, le cadmium, etc. Le choix du mode de protection respiratoire dépend du type, de la forme et de la concentration du contaminant. Choisir et utiliser des respirateurs conformes à la norme OSHA 1910.134 et aux pratiques exemplaires en matière d'hygiène du travail.

Protection de la peau : Il est conseillé d'utiliser des gants en cuir ou une peau de chamois.

Protection des yeux : Il est conseillé d'utiliser des lunettes à coques oculaires de sécurité ou des lunettes de protection équipées de volets latéraux lorsqu'il y a un risque d'éclaboussures.

Autre : Le cas échéant, porter des vêtements de protection pour éviter de contaminer les habits personnels. Une protection auditive peut être nécessaire.

9. Propriétés physiques et chimiques

Point d'ébullition : sans objet	Tension de vapeur : (mm Hg) sans objet
Solubilité dans l'eau : insoluble	Densité de vapeur : (air = 1) sans objet
Poids spécifique : sans objet	Vitesse d'évaporation : sans objet
Point de fusion : sans objet	Point d'ignition : non combustible
Apparence et odeur : gray : métallique, sans odeur	

10. Information relative à la stabilité et à la réactivité chimique

Éviter tous types d'acides avec un pH < 4,0.

DÉCOMPOSITION

L'utilisation peut générer des poussières et des odeurs de décomposition. Dans la plupart des cas, la quantité de matériau enlevé de la pièce travaillée sera nettement plus importante que les composants provenant du disque de meulage. Le fluide de refroidissement peut générer des produits de décomposition.

Pour les produits contenant du phénol et de la résine formaldéhyde, la décomposition thermique peut générer des traces de phénol et de formaldéhyde.

Pour les produits contenant des fluorures inorganiques, la décomposition thermique peut générer des traces de fluorure.

11. Information toxicologique

CARCINOGENICITÉ

Verre de silice amorphe - IARC-3, NIOSH-X

DL₅₀/CL₅₀

Valeurs non appropriées ou non disponibles

Modes d'exposition probables :

Inhalation : Peut causer une irritation de l'appareil respiratoire, accompagnée de toux, de production de mucus et d'essoufflement. L'inhalation de fortes concentrations provoque une irritation de l'appareil respiratoire et peut entraîner des vertiges, des maux de tête et avoir des effets anesthésiants.

Ingestion : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut causer une obstruction de l'appareil digestif.

Contact avec la peau : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation.

Le frottement contre la peau peut entraîner une irritation mécanique ou une abrasion.

Contact avec les yeux : Les particules de poussière peuvent causer des lésions abrasives aux yeux.

Effets chroniques induits par une exposition à court et à long terme : Sur le long terme, l'inhalation excessive de poussières fines peut entraîner des lésions pulmonaires (fibroses)

accompagnées de symptômes tels que de la toux, de l'essoufflement et une diminution de la capacité respiratoire. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Les effets chroniques peuvent être plus graves chez les fumeurs. L'exposition prolongée à des niveaux sonores élevés durant l'utilisation peut affecter la capacité auditive. Dans la plupart des cas, l'exposition aux poussières et vapeurs dégagées durant le meulage du matériau ou du ponçage de la peinture ou du revêtement présente plus de danger. La majeure partie des poussières dégagées durant le meulage provient du matériau de base travaillé, et le risque potentiel de cette exposition doit être évalué.

12. Information écologique

Ce produit n'a pas d'impact écologique lorsqu'il est utilisé et entreposé correctement.

Cependant, le risque environnemental ne peut être écarté en cas de manipulation ou d'élimination incorrectes. Pas de données disponibles

13. Considérations relatives à l'élimination

Ce produit doit être éliminé conformément à toute réglementation locale, étatique/provinciale et fédérale en vigueur. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou provinciales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de pouvoir procéder correctement à l'identification des déchets et à leur mise au rebut conformément à la réglementation en vigueur.

14. Information relative au transport

Aucune réglementation particulière en matière de transport. Les produits doivent être protégés contre tout dommage durant le transport.

15. Information réglementaire

LIMITES D'EXPOSITION/INFORMATION RELATIVE À LA RÈGLEMENTATION

DESCRIPTION DE LA SUBSTANCE	UNITÉS	OSHA	ACGIH	MOLE
Oxyde d'aluminium non fibreux	MG/M3	15,0000	10,0000	10,0000
Verre de silice amorphe	MG/M3	0,1000	0,1000	0.

16. Information supplémentaire

EXPLICATION DES ABBRÉVIATIONS :

EQ = Equal (Égal) LT = Less Than (Moins de) GT = Greater Than (Plus de)

AP = Approximately (Approximativement) TR = Trace

ND = No Data Available (Pas de données disponibles)

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les informations et les recommandations exposées ici proviennent de sources réputées exactes à la date des présentes : cependant, la Société ne fournit aucune garantie concernant l'exactitude des informations ou l'adéquation des recommandations, et n'assume aucune responsabilité envers un utilisateur, quel qu'il soit.